



Complicité d'appels téléphoniques malveillants sur internet

Par **duracel**, le **10/08/2009** à **12:38**

Bonjour,

en juillet 2007, l'ex de mon fiancé à repris contact avec mon homme, malgré que mon homme lui ai dit quelques temps après d'arrêter d'appeler, elle a continué et donc nous a harceler.

(je n'ai pas trouver nécessaire de porté plainte car par la suite on a changer tout deux de numéro de téléphones)

Vers le mois de mars-avril, je suis tombé en dépression d'une grande part par sa faute, mais pour d'autres problèmes plus personnel.

Etant sur les nerfs à ce moment, j'ai voulu me venger d'elle en mettant son numéro sur un site de rencontre pour qu'elle soit à son tour harcelé (lui montrer simplement ce que ça faisait d'être harcelé).

Sauf qu'à force d'avoir eue de nombreux appels, elle a porté plainte, et a découvert que j'avais mis son numéro sur internet; j'ai donc été convoqué au commissariat pour ma déposition (j'ai bien sûr avoué en précisant bien qu'à ce moment j'étais en dépression, j'ai la preuve que je suis aller chez mon médecin pour avoir des genre de calmants).

Mais le préfet à retenue l'acte de mettre son numéro de téléphone sur internet, et donc je suis convoqué au tribunal pour "complicité d'appels téléphoniques malveillants en l'espèce d'avoir communiqué le numéro téléphonique de la victime", j'aimerais savoir comment me défendre ce jour et si je peux être aidé d'un avocat mais gratuit (car je ne suis pas solvable, vue que je viens de passer mon bac)?!

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **20:11**

bonsoir, contactez le cdad (maison de justice et du droit) du 93, adresse ci-dessous pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, vous serez fixé sur les conséquences de votre acte, courage à vous, bonne soirée

[fluo]CDAD de Seine-Saint-Denis[/fluo]

Tribunal de grande instance de Bobigny

173, avenue Paul Vaillant Couturier

93008 Bobigny

Tel. : 01.48.95.61.16 (secrétariat)

Tel. : 01.48.95.13.13 (Mme RENAUD)

Adresse e-mail : contact@cdad-93.com

Par **duracel**, le **11/08/2009** à **12:56**

Merci de votre réponse,
vous dites que la consultation est gratuite mais l'avocat l'ai aussi?!

Merci d'avance de votre réponse...

Par **duracel**, le **11/08/2009** à **13:34**

Une dernière question?

Sachant que je ne suis pas solvable, pensez-vous qu'au lieu de me demander une amende (étant de 12 000€ d'amende), le juge pourrait me donner des travaux d'intérêts général?!

Merci de votre réponse